



## LE TRAITE DE LISBONNE OU LE REFUS DE L'UNION POLITIQUE

Comme l'a bien souligné Pauline Gessant ce traité laisse un goût amer. Il n'est en rien simplifié car il comporte un ensemble de plusieurs textes : un traité sur l'Union Européenne relatif aux institutions , un traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, auquel s'ajoute la Charte des droits fondamentaux proclamée à Nice . Il s'agit d'amendements qui ne peuvent se comprendre qu'en se référant aux textes antérieurs.Ce traité n'a de simplifié que le nom : alors que le projet de Constitution prévoyait de remplacer les traités préexistants , ce traité ne fait que s'ajouter aux précédents qu'il vient modifier.

### Les réformes institutionnelles

L'essentiel des réformes institutionnelles contenues dans le traité constitutionnel ont été reprises mais au prix de dispositions de nature à enlever à l'Union tout ce qui pourrait lui donner les allures d'un Etat. On a ainsi gravement compromis les chances de l'Union de s'affirmer comme une entité politique ayant une identité distincte de celle de ses états membres.L'économie l'emporte sur le volontarisme politique et la coopération interétatique sur la démocratie transnationale.Les reculs portent sur : l'abandon du terme « constitution » , la renonciation à faire mention des symboles de l'Union (drapeau, hymne, devise ) qui n'en subsistent pas moins , l'abandon de l'affirmation selon laquelle l'euro est la monnaie de l'Union . Une disposition nouvelle protège les compétences des états en politique étrangère , une autre permet au Conseil de demander l'abrogation d'une loi de l'Union.Ces lois continueront à être désignées sous les appellations de directive et de règlement au lieu de loi et loi-cadre qui figuraient dans le traité constitutionnel.La Charte des droits fondamentaux ne figure plus dans le nouveau traité même si celui-ci s'y réfère. Le Royaume Uni et la Pologne ont obtenu de ne pas être liées par les obligations résultant de la Charte. Les réformes retenues concernent la composition des institutions et leur mode de décision : quelques modifications au nombre des membres du Parlement, suppression de la présidence semestrielle tournante et instauration d'une présidence de 2,5 ans assurée par une personnalité européenne (désignation par le Conseil européen à la majorité qualifiée , 55% des états et 65% de la population ). La commission ne comptera qu'un nombre de membres représentant les deux tiers du nombre des états et ce sur le principe d'une rotation égalitaire des nationalités . Le président de la Commission sera élu par le Parlement après les élections européennes sur proposition du Conseil qui devra tenir compte du résultat des élections. La portée démocratique de ces dispositions dépendra de la capacité des partis politiques à se mettre d'accord sur leurs candidats avant les élections . L'un des vice-présidents de la commission aura la responsabilité de la politique étrangère et de sécurité commune .

### Le fonctionnement de l'Union Européenne

La législation de l'Union sera en règle générale soumise à la co-décision du Conseil et du Parlement , la Commission conservant son monopole d'initiative.Pour les décisions la règle de l'unanimité subsiste en matière de politique étrangère , de sécurité , de défense , de protection sociale , de fiscalité.Dans les autres domaines la règle est celle de la majorité qualifiée définie comme 55% des états représentant au moins 15 d'entre eux et 65% de la population de l'Union. La minorité de blocage doit compter au moins quatre états . Ce mode de calcul n'entrera en application qu'en 2014 , suite à l'acharnement de la Pologne . En outre , à la demande des Britanniques, un état membre opposé à une décision prise à la majorité peut obtenir que la décision soit retardée pendant « un délai raisonnable » (déclaration dite de Joannina , ville grecque dans laquelle s'est tenue une réunion du Conseil).Enfin les Britanniques ont obtenu

pour les domaines de la justice et police de n'être pas liés par des décisions prises à la majorité sans leur accord.

A noter également que de multiples sauvegardes des compétences nationales figurent dans les déclarations annexées au traité .Il en est ainsi pour l'approvisionnement énergétique et la conduite de la politique étrangère.

### **Le refus de l'union politique**

Ce traité montre une nouvelle fois les limites de la méthode intergouvernementale qui fait prévaloir les intérêts particuliers des états au détriment de l'intérêt général des citoyens européens.Son élaboration a encore fait la part belle aux négociations secrètes.Tout ce qui pouvait paraître ouvrir la perspective de constitution d'une entité politique nouvelle a été soigneusement éliminé.La question qui reste posée est celle de la finalité de l'Union.Il est plus que jamais clair que l'Europe ne pourra s'affirmer sur la scène mondiale , y défendre ses intérêts , contribuer à un ordre plus sûr et plus humain si elle ne s'organise pas en une entité politique dotée d'un gouvernement.Nous y reviendrons plus tard.

Guy Verhofstadt , dans son beau livre « les Etats-Unis d'Europe » (récemment couronné en tant que lauréat du prix du livre européen) écrivait en Avril 2006 que « dans un monde qui avance, l'Europe doit cesser d'ergoter » .Il faut en effet prendre conscience de la réalité du monde afin de donner vie à une construction européenne qui réponde aux urgences de la planète.Il n'est pas inintéressant à cet égard de s'attarder sur les conclusions du Conseil européen tenu le 14 Décembre soit le lendemain de la signature du traité de Lisbonne.

### **Perspectives européennes au 14 Décembre 2007**

Un groupe de réflexion « horizon 2020-2030 » est crée sous la présidence de Felipe Gonzalez , ancien premier ministre espagnol .Il est édifiant de passer en revue ses missions . Je cite : « ce groupe est invité à répertorier les questions et les évolutions fondamentales auxquelles l'Union est susceptible d'être confrontée et à étudier les solutions à y apporter.A cet égard, on citera notamment le renforcement et la modernisation du modèle européen , qui concilie réussite économique et solidarité sociale , la compétitivité accrue de l'UE, l'état de droit , le développement durable en tant qu'objectif fondamental de l'Union européenne , la stabilité mondiale , les migrations , l'énergie et la protection du climat ainsi que la lutte contre l'insécurité mondiale , la criminalité internationale et le terrorisme. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux moyens de mieux s'adresser aux citoyens et de répondre à leurs attentes et à leurs besoins.Le groupe mènera sa réflexion dans le cadre établi par le traité de Lisbonne.C'est pourquoi il ne débattrà pas des questions institutionnelles. Compte tenu de la perspective à long terme dans laquelle il s'inscrit , l'analyse à laquelle il procèdera ne devra pas non plus consister à examiner les politiques actuelles ni porter sur le prochain cadre financier de l'Union.Dans le cadre de ses travaux, le groupe de réflexion devra tenir compte des évolutions susceptibles d'intervenir en Europe mais aussi au-delà et notamment déterminer la meilleure manière d'œuvrer à long terme pour la stabilité et la prospérité aussi bien de l'Union que de la région qui l'entoure.Vaste programme dont l'imprécision et le caractère nébuleux permettent dès à présent de penser qu'il ne sera qu'un outil supplémentaire destiné à « noyer le poisson » et à éloigner encore un peu plus les citoyens de l'Union Européenne.

Revenons en aux questions et évolutions fondamentales.Il n'est pas nécessaire de réunir un groupe de réflexion pour procéder à une analyse sans concession de la réalité du monde et de la place que l'Europe doit y tenir.

Avec Guy Verhofstadt et d'autres (notamment les fédéralistes européens) revenons en aux fondamentaux et dans un premier temps au contexte international.

### **Le contexte international**

Après la fin de la guerre froide la situation mondiale s'est complètement transformée.Au plan économique l'Asie a , par ses propres moyens, déplacé le centre de gravité de l'économie.L'Europe en proie à la mondialisation et au vieillissement de sa population n'a pas de réaction appropriée d'où sa faible croissance économique et son niveau élevé de chômage.L'Euro a certes protégé nos économies des dévaluations et de l'inflation sans pour autant permettre de mettre en place une politique économique européenne.En effet les décisions économiques , fiscales, budgétaires restent du ressort de 27 gouvernements.

En matière de politique étrangère et de défense les Etats-Unis ont renoncé à développer une relation privilégiée avec l'Europe qui , en fonction des nouveaux impératifs stratégiques du 21<sup>ème</sup> siècle ne constitue plus un champ décisif.Laissant aux Etats-Unis le soin de fixer l'agenda du monde, nos pays sont divisés et cherchent des compromis entre les intérêts hétérogènes des états L'attitude de la Grande Bretagne est symptomatique : prétendant au leadership en matière

de coopération militaire , elle s'oppose à la naissance d'un pôle européen autonome et affirme sa loyauté vis-à-vis des Etats-Unis.

Pour le problème de l'énergie, nos pays , dépendants du gaz russe et assujettis au pétrole du Moyen Orient, n'ont d'autre proposition que de tenter de coordonner leurs politiques nationales à travers des memorandums ou politiques de bon voisinage.

On pourrait aussi évoquer la crise environnementale , le réchauffement climatique : chacun y va de sa réponse (cf Grenelle de l'environnement).

Autant d'exemples qui prouvent que le traité de Lisbonne ne répond en aucune façon aux réalités de l'heure , aux attentes des citoyens, aux défis à relever.

Il faut envisager une nouvelle organisation pour l'Europe dans les délais les plus brefs.

### **Une nouvelle organisation pour l'Europe**

Le traité de Lisbonne ne donne pas à l'Union Européenne les moyens de remédier au quadruple échec qui la caractérise aujourd'hui :

- : illisibilité de l'UE , résultat de la multiplication des institutions , entassées les unes sur les autres, ayant donné naissance à un monstre institutionnel totalement incompréhensible par les citoyens.
- : immobilisme de l'UE , conséquence de la politique des petits pas , basée sur la seule sauvegarde des intérêts nationaux.
- : confusion normative qui conduit à imputer aux institutions européennes la responsabilité des choix politiques des états.
- : déficit démocratique car l'UE s'est construite par accords entre états négociés dans des conférences diplomatiques plus secrètes que publiques.
- Nous sommes en fait en présence d'une sorte de confédération d'états liés par des traités dont l'Histoire a montré qu'elle ne peut connaître que deux issues : soit se transformer en fédération , soit se dissoudre.

Le temps de l'émergence d'un fédéralisme spécifique , typiquement européen , est venu : UNE FEDERATION D'ETATS ET DE CITOYENS. Tous les états de l'Union ne s'accordent pas sur la finalité européenne , Lisbonne en est l'illustration la plus récente . La conception de la Grande Bretagne , de la Suède , du Danemark , de la Pologne n'est pas la nôtre . Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la paralysie institutionnelle : PAC , rabais britannique , budget , politique du donnant donnant (cf déclaration de Joannina ). L'UE ne peut se transformer aujourd'hui en une fédération d'états et de citoyens pour la seule et bonne raison que nombre de ses membres ne ont pas en position de l'accepter. Le passé nous a donné l'exemple , avec la création de la monnaie unique , que seule une initiative d'un groupe pionnier d'états , agissant en avant-garde , permettra de sortir de l'impasse. Des propositions concrètes existent : ce sont celles de Guy Verhofstadt dans son ouvrage « les Etats-Unis d'Europe ».

Quel est l'état de l'opinion publique ? Les gens ne veulent pas moins d'Europe mais une autre Europe . Ils veulent une Europe forte , qui fonctionne efficacement , une Europe répondant à leurs inquiétudes . Ils demandent que la question de la direction politique que doit prendre l'Europe soit tranchée . Le choix décisif consiste à trancher entre une simple zone de libre échange et une Europe véritablement politique donc nécessairement fédérale. Il ne faut pas se voiler la face : certains états ne voient dans l'UE qu'un lien de coopération économique ou , pire encore , un robinet d'argent .

Nous avons évoqué les défis nombreux et inédits auxquels nous sommes confrontés . Pour les relever l'UE doit se transformer en un projet politique intégral et cohérent . A Lisbonne l'Europe a sombré dans des ergotages alors qu'elle aurait dû se concentrer sur une tâche principale : comment jouer un plus grand rôle sur la scène mondiale ? L'Europe , tout en reconnaissant la spécificité et l'identité des états membres , doit faire un saut qualitatif . Lisbonne a permis de « limiter la casse » mais n'a en aucune façon dégager une perspective d'intégration renforcée.

Il est certain que tous les états ne sont pas disposés à aller plus loin. Attendre qu'ils le soient , est aussi absurde que d'attendre un train sur une ligne ferroviaire désaffectée .

Avec Verhofstadt et bien d'autres je pense qu'est venu le temps d'une nouvelle Europe qui sera celle des Etats-Unis d'Europe . Cette fédération d'états et de citoyens constituera une avant-garde , un noyau dur . Elle sera naturellement ouverte à tout état membre de l'UE qui le souhaiterait. La volonté des peuples de participer ou non à ce projet fédéral devra être validée par les citoyens : le referendum s'impose pour un choix aussi décisif. L'objectif n'est pas de réaliser un état plurinational mais bien de faire naître une nation européenne pluriétatique. Nous en revenons à la conception de Renan pour qui la nation se définit tout simplement par la volonté de vivre ensemble.

A nous militants fédéralistes européens de mettre le débat sur la place publique pour susciter les réactions : auprès des media , des élus , des relais d'opinion , des partis politiques l'Europe

n'a pas été sauvée à Lisbonne , elle s'est simplement dotée d'un règlement intérieur qu'on ne peut contester . L'essentiel reste à accomplir : répondre à la formidable mutation démographique et économique qui a donné naissance aux états continents : Etats-Unis , Inde , Chine entre autres .Sans initiative d'un groupe pionnier d'états l'Europe manquera son rendez vous avec l'Histoire.

***Under the auspices of the Kerneuropaverein – Association for a Federal Core e.V.***  
**President, Franco Spoltore, c/o MFE Pavia, via Volta 5, I-27100 Pavia**  
**Secretary, Yves Lagier, UEF Franche Comté, 2, Place Payot, F- 25000 Besançon**  
**Treasurer, David Schneider-Addae-Mensah, Heidenschanzweg 3, D-77694 Kehl**